MAIRIE de ST-CHRISTOPHE-D'ALLIER * 43 (Haute-Loire) *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de convocation :
06 avril 2008.

L'an deux mille huit
le onze avril, à vingt et une heure,
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe d'Allier, régulièrement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de CHAM Philippe, Maire.

PRESENTS : MM, AJASSE, LYON, GIBERT, MASSALOUX, TEMEY, GRENIERV, BACON, LESNES, BOUGE.
ABSENT : HUGONI D.

OBJET : Approbation du plan de zonage de l'assainissement.

Vu la loi n° 92.3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;
Vu le décret n° 94-4469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 décembre 2007 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;
Vu l'arrêté municipal du 31 décembre 2007 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois ;

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :

- à la Mairie de St Christophe d'Allier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Certifié conforme au registre.Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,
CHAM Philippe.

MAIRIE de ST-CHRISTOPHE D'ALLIER 43 (Haute-Loire)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
22 AVR. 2008
DE BRIOUDE